

Promouvoir l'exercice regroupé et coordonné et accompagner les professionnels dans la construction de leurs projets de Maisons Urbaines de Santé dans les quartiers prioritaires

Strasbourg

Description de l'action

Depuis 2008, la Ville de Strasbourg a fait du soutien à la création de Maisons urbaines de santé (MUS) sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) l'un des axes forts de sa politique municipale de santé.

Cet engagement poursuit plusieurs objectifs :

- **sécuriser une offre de soins de 1er recours sur les QPV, là où résident les habitant - e -s qui rencontrent et cumulent le plus de problèmes de santé,**
- **anticiper la tension liée à la diminution de la densité médicale sur les QPV, en soutenant la création de structures attractives pour des professionnel - le - s de santé désireux de s'installer.**

La densité moyenne des médecins généralistes installés sur la Ville de Strasbourg est de 1,33 médecins pour 1 000 habitants mais elle varie dans un rapport de 1 à 6 entre les quartiers : Spach-Rotterdam : 0.41 med/1 000 habitants ; Hautepierre : 0,76 med/1 000 habitants contre Centre Ville : 2.5 med/1 000 habitants.

La notion de MUS traduit une offre globale en santé sur un QPV, qui articule offre de soins de 1er recours et promotion de la santé :

- sur le modèle des Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP), l'activité de professionnel - le - s de santé libéraux. Les équipes de base des MUS comprennent le plus souvent : des médecins généralistes (au minimum 2), et des professionnel - le - s paramédicaux (au minimum 1), tels que infirmiers - ères, kinésithérapeutes, orthophonistes. Cette équipe met en œuvre un suivi global du patient (réunions hebdomadaires, dossier médical partagé, formations croisées entre disciplines),
- l'inscription dans un réseau (Atelier santé ville / ATP santé) dédié à la promotion de la santé situé sur le territoire et le développement de collaborations avec des partenaires : services de la Ville de Strasbourg (Promotion de la santé de la personne : PMI, santé scolaire, centre dentaire ; Action sociale territoriale : CMS ; Soutien à l'autonomie ; ...), CMP de secteur, associations, CSC, ...
- la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé, collectives et individuelles, via la constitution d'une équipe appuyée sur une coordinatrice - eur et un - e adulte-relais,
- l'accueil de dispositifs pour compléter l'offre de soins : microstructure médicale, Point accueil écoute jeunes (PAEJ), consultations de tabacologie, dispositif ASALEE...
- l'accueil d'étudiants - e - s et la formation.

Cette fiche -action est à envisager en lien avec d'autres axes du CLS 2 :

- axe Santé mentale : développement de collaborations entre médecins généralistes des MUS et le CMP de secteur,
- axe Conduites à risques et addictions : soutien à la création de microstructures médicales et de PAEJ au sein des MUS,
- axe Cancers : développement d'actions de prévention du tabagisme, dont
- consultations de tabacologie au sein des MUS.

Trois MUS ont été créées pendant la période de réalisation du CLS I : Neuhof, Cité de l'III, et Hautepierre.

Un projet est en cours de finalisation à Koenigshoffen.

Points de vigilance :

- national : modalités de pérennisation et d'extension des NMR
- local : travail à initier sur un modèle de convention SISA-bailleur-ARS- Ville

z Période

De 2015 à 2020

z Echelle de territoire concernée

Plusieurs quartiers prioritaires de la Ville

z Porteur/pilote principal

Ville de Strasbourg et ARS Alsace

z Rôle de la collectivité

Rôle de plaidoyer pour la création et le soutien (politique/budgétaire) aux maisons de santé dans les quartiers, rôle facilité par les compétences de la ville en matière d'observation et les études réalisées en matière de démographie médicale ;

Rôle de facilitateur vis-à-vis des promoteurs pour l'élaboration du projet de santé, vis-à-vis des bailleurs pour les éventuels projets immobiliers ;

Rôle de « médiateur » vis-à-vis de l'ARS ALSACE dans le cadre d'un objectif prioritaire du contrat local de santé ;

Rôle de fédérateur et de mise en lien entre les acteurs libéraux et les acteurs de la santé primaire (PMI, santé scolaire, CMP, associations de promotion de la santé, habitants/adultes relais...)

z Budget

Agence régionale de santé :

- 100 000 €, dédiés à l'équipement initial des MUS
- financement des microstructures médicales (16 000€ : cout moyen d'une microstructure) et des PAEJ (8 000€ : cout moyen d'une antenne PAEJ)
- allocation de financements spécifiques à l'exercice regroupé (NMR : Nouveaux modes de rémunération)
- mise en œuvre d'un appel à projets pour l'accompagnement des porteurs de projets par des consultants spécialisés

Ville de Strasbourg :

- soutien financier à l'installation, en fonction des besoins spécifiques de chaque projet. La Ville de Strasbourg a mobilisé ses services compétents pour la dimension immobilière des projets (Rénovation urbaine, Habitat),
- location d'un local au sein des MUS pour accueillir des dispositifs et activités (PAEJ, PRECCOSS, ...),
- participation au financement des PAEJ,
- accompagnement méthodologique (3 professionnels du service Promotion de la santé de la personne suivent les 4 projets sur le territoire de Strasbourg)

Appel à projets CUCS

DDCS : co-financement des PAEJ

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

Les MUS facilitent l'accès à une offre globale pour les habitants des quartiers prioritaires :

- de soins de 1er recours assurée par une équipe pluridisciplinaire libérale,
- de prévention et de promotion de la santé
- de mise en réseau avec l'ensemble des acteurs des quartiers et des habitants

z Pour plus d'informations

François Jouan, Chef du service promotion de la santé de la personne

francois.jouan@strasbourg.eu